

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 34
Pouvoirs : 2
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
19/11/2019

Le 25 Novembre 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Nathalie BARDE, Stéphane BERTHOMIEU (Remplaçant de André COLLON), Hubert BONNET, Roger CHORIER (Remplaçant de Marie Jeanne BEGUET), Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (Remplaçant de Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre LUCIDOR (Remplaçant de Jean-Claude AUBERT), Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT (Remplacé par Pierre LUCIDOR), Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), André COLLON (Remplacé par Stéphane BERTHOMIEU), Brigitte COULON (Remplacée par Michel DUROUSSIN), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Daniel DOMPOINT.

OBJET : FINANCES – Budget Assainissement Collectif 2019 - Décision modificative n°2

Il est présenté la proposition de décision modificative n° 2 du BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 56 753 ,31€

En fonctionnement, cette délibération permet d'augmenter les crédits pour régulariser les écritures de charges transférées de l'exercice antérieur, non soldées pour 56 753,31€ (comptes mouvementés en dépenses 61521-01, 61523-01, 617-01, 6018-01, 6231-01 et en recettes 7718-01).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du Budget Assainissement Collectif 2019 suivante :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D		011	61521	01	entretien bâtiments publics	10 093,76		Régularisation des écritures de charges transférées de l'exercice antérieur non soldées
D		011	61523	01	entretien voies et réseaux	39 491,84		
D		011	617	01	études	5 323,84		
D		011	618	01	divers	1 743,87		
D		011	6231	01	annonces et insertions	100,00		
R		77	7718	01	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		56 753,31	Equilibre budgétaire
					TOTAL	56 753,31	56 753,31	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **28 NOV. 2019**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20191125-2019C128-FI
Affichage le : **28 NOV. 2019**

A Trévoux, le 25/11/2019

**Le Président,
Bernard GRISON**

